

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2020 A 19H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, en remplacement du lieu habituel de ses séances, à huis clos le 15 décembre 2020 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Rémi AURION, Maire.

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient PRESENTS : M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, M. Benjamin MOUTET, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoints, M. Alain BETANT, Mme Ghislaine PERROUD, M. Sylvain RABUT, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, M. Maxime TRONCY, Mme Mathilde BONNEAU, M. Robert ARNAUD-COFFIN, Mme Cécile COLLONGE.

Etait EXCUSEE : Mme Amélie RATIGNIER.

Mme Francine KHEMDOUDI a été désignée secrétaire de séance

∞∞

1- Approbation compte rendu séance précédente :

Le compte rendu de la séance du 10 Novembre 2020 est soumis à l'avis des présents. Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2- Région Auvergne Rhône-Alpes : Bonus relance (délibération n°2020-27) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dispositif mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour soutenir la commande publique locale dans le secteur du BTP, des entreprises locales et des artisans. Cette aide s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants. Elle est réservée aux projets d'investissement dans les domaines de l'aménagement du territoire (service à la population, espaces publics, rénovation de bâtiments publics valorisation du patrimoine bâti...) Sont exclus les projets des domaines suivants : voirie, réseaux et acquisition de matériel. Pour l'agglomération de Villefranche-Beaujolois-Saône, une somme de 255 000€ est à répartir entre toutes les communes. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de faire un dossier pour des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet d'un montant de 9 215,68€ HT et sollicite la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'octroi d'une subvention pour les travaux énoncés au taux maximum.

3- Intervention Brigades Nature Rhône :

Monsieur le Maire rappelle que cette association agit pour l'insertion vers l'emploi durable et pour la transition écologique en préservant les espaces naturels tout en respectant la diversité biologique des sites d'intervention. Deux devis sont présentés pour la planification de l'année 2021 :

- Le premier d'un montant de 5 150,00€, soit 8 jours, pour la remise en état de murs en pierres sèches au Poulaillon et Montée St Claude.
- Le deuxième d'un montant de 5 625,00€ pour des travaux d'élagage : abattages de frênes et saules, élagages d'un tilleul et 4 frênes, sur divers sites.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, décide de valider :

- la totalité des travaux d'élagage du 2^{ème} devis soit 5 625,00 € : ces travaux sont programmés pour le 1^{er} trimestre 2021.
- la remise en état du mur du Poulaillon + 2 journées pour la Montée St Claude, soit un total 1 575,00€. Ces travaux sont programmés en avril 2021.

4- Rapport annuel 2019 du délégataire du service public d'alimentation en eau :

Monsieur Rémi AURION indique à l'assemblée que les délégataires de service public doivent présenter un rapport annuel. Le rapport établi par VEOLIA, pour l'exercice 2019, est présenté au Conseil. Il contient des informations comptables se rapportant à l'exécution du contrat de délégation et une analyse de la qualité du service. Il est consultable en mairie et permet d'informer les usagers du service.

5 –Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2019 :

Monsieur Rémi AURION informe l'assemblée que conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services est un document produit par la communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône pour le service d'assainissement. Il rend compte aux usagers du prix de la qualité du service rendu ainsi que du diagnostic des installations pour l'année écoulée. Ce rapport qui contient des indicateurs de performance est à la disposition du public en mairie aux heures de permanence.

6- Bilan annuel du système d'assainissement de Lacenas-Thoiry :

Monsieur Rémi AURION explique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de présenter ce rapport établi par la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Il contient différents bilans (système de collecte, système de traitement et bilan des charges sur l'unité de traitement) mais aussi des indicateurs sur le prix et la qualité du service de collecte et de son unité de traitement. Il est consultable en mairie aux heures de permanence et permet d'informer les usagers du service.

7- Rapport annuel 2019 sur les coûts et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :

La communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône, établissement public de coopération intercommunal, gère en régie directe, l'élimination des déchets suite à la délégation qu'elle a reçu des communes adhérentes.

Conformément à l'article L 2224-17-1 du CGCT, ce rapport est présenté annuellement. Il comprend une liste d'indicateurs techniques et financiers. C'est aussi un outil de communication et de transparence sur l'activité des services de collecte des déchets à destination des élus et du public.

8- INFORMATIONS DIVERSES :

8-1 : Urbanisme :

Déclarations préalables accordées pour :

- La construction d'une piscine : 256, Route du Prenet
- La construction d'une piscine : 233, Impasse du Michel
- Le remblaiement d'une partie de parcelle soit 190m² : 436, Route de la carrière
- La construction d'une piscine : 1021, Montée Saint Claude
- L'installation de panneaux photovoltaïques : 382, Route de Corsel
- Le changement de portes et fenêtres : 132, Montée Saint Claude
- La réfection d'une véranda, suppression de portes, remplacement baie vitrée, modification mur terrasse et reprise crépi : 1341, Route du Bois du Chêne
- Le remplacement de volets : 375, Route des Meules

Demandes permis de construire pour :

- La construction d'une maison individuelle : 545, Rue Mont Saint Guibert
- La construction d'une maison individuelle : 80, Route de Régnny
- L'extension d'une maison d'habitation et la création d'une piscine : 609, Route de Lacenas

Demande de permis d'aménager pour :

- La création d'un lot à bâtir : Montée de la Distillerie
- Les demandes de permis de construire, les déclarations préalables exigibles à la taxe d'aménagement, et le permis d'aménager ont été transmis à l'agglomération de Villefranche (CAVBS) pour instruction.

8-2 : Déclarations intention aliéner :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de déclarations d'intention d'aliéner transmises et instruites par la CAVBS pour les biens suivants :

- * Appartement duplex + cave + places de stationnement : 198, Montée de la distillerie
 - * Terrain à bâtir : Route de Régnay
- La commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption

8-3 : Rapports des commissions :

- **Communication** : la 2^{ème} édition du Fil Infos est en préparation et sera diffusé courant janvier.
- **Ecole & périscolaires** : Un complément au règlement de la cantine a été élaboré par les enfants sous couvert de la Directrice dans le but d'améliorer la discipline pendant le temps du repas.
En raison du protocole d'entrée lié à la crise sanitaire et en application du plan Vigipirate le stationnement est strictement réglementé. Les élus s'inquiètent des nombreuses infractions constatées.
- **Ressources humaines** : les fiches de postes ont été mises à jour. Les entretiens professionnels auront lieu comme chaque année au cours du mois de janvier.
- **Environnement** : le balisage du parcours « Panorama - Patrimoines » d'une distance de 4,5 kms mis en place en 2015 a été remis en état. Il permet de découvrir les lieux remarquables du village.
- La première commission environnement de l'Agglomération CAVBS s'est tenue le 14 décembre. Ses missions en lien avec l'application du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) signé en janvier 2020 ont été précisées. Les services compétents de l'Agglo CAVBS dans ce domaine ont été présentés.

8-4 : Inventaire des objets d'art de l'église :

Une visite a eu lieu le 3 décembre dernier en compagnie de Monsieur Galland, Directeur Conservateur des Antiquités et objets d'art du Département du Rhône pour répertorier les objets présentant un intérêt du point de vue de l'histoire ou de l'histoire de l'art.

8-5 : Syndicat Départemental d'Energies du Rhône :

Monsieur Robert ARNAUD-COFFIN, présente la structure du syndicat qui regroupe 235 communes du Rhône. Il explique les actions sur le patrimoine bâti des collectivités dans le domaine des énergies renouvelables et de gestion patrimonial.

Ses domaines d'intervention s'articulent autour d'une compétence obligatoire : la distribution publique d'électricité et de quatre compétences optionnelles :

- La distribution publique de gaz
- L'éclairage public
- La production et distribution publique de chaleur
- Les études d'implantation de vidéosurveillance

La commune demandera un audit de ses installations d'éclairage public afin d'envisager progressivement leurs renouvellements et permettre ainsi des économies d'énergie.

8-6 : Fermeture du bar (délibération n°2020-28) : En raison du confinement depuis le 30 octobre, le bar « Le St Guibert » a dû fermer ses portes. Une exonération du loyer commercial est accordée pour 3 mois. Une décision modificative budgétaire sera prise afin de procéder au mandatement de l'exonération (délibération n°2020-29). Un courrier sera adressé à la locataire pour l'informer de la décision et étudier les solutions adaptées à sa situation.

8-7 : Devis divers

- LOGICS : Matériel et services informatiques : séparation Switch école : coût 450,48€ TTC
- KOMPAN : suite à la vérification de l'aire de jeux par le Bureau Véritas, un devis pour la fourniture de pièces diverses est adressé, leur coût s'élève à 1 122,00€ TTC. Les réparations seront effectuées par les employés municipaux.
- Ets CHARRIN : le devis relatif au pompage et nettoyage des bacs dégraisseurs de la salle des fêtes et du restaurant scolaire d'un montant de 506,40€ TC est accepté.
- GC'ELEC : l'acceptation du devis pour le remplacement de l'interphone côté maternelle est reportée en attente d'informations complémentaires.

8-8 : Convention de fourrière SPA :

Une convention et un groupement de commandes concernant « la capture et mise en fourrière des animaux domestiques errants pour la ville de Villefranche et certaines communes de l'agglomération CAVBS » ont été signés pour 3 ans. Les mémoires de convention de fourrière relatifs aux deux prochaines années nous sont adressés pour visa. Le coût de la capture et accueil des chiens et chats errants ou en divagation sur le territoire de la commune est de 0,70€ par habitant pour l'année 2021 et sera 0,80€ par habitant pour l'année 2022.

8-9 : Campagne de dépistage COVID : La région organise une campagne massive de tests Covid-19 pour tous les habitants du Canton, de plus de 15 ans, les vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 décembre à la salle des fêtes du Bois D'Oingt de 9h à 18h30.

L'organisation de cette campagne nécessite, sur le plan logistique, le dévouement de nombreux bénévoles qui assureront l'accueil des habitants. Si vous pouvez apporter votre aide, merci de contacter le 0625505633.

8-10 : Courriers divers :

- Priorité « Route de la Jonchère »

Une habitante de la résidence « Le Clos du lavoir » se plaint d'un problème de priorité non respectée.

De nombreuses réclamations relatives aux conditions de circulation et à la sécurité routière sont rapportées en mairie. Il importe que chacun respecte le code de la route et les limitations de vitesse sur la commune.

- Remerciements : La ville du Theil nous adresse une « Lettre de la reconstruction » et remercie tous ceux qui ont apportés une aide.

- Fermeture du secrétariat de mairie :

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie est fermée du 28 Décembre 2020 au 1^{er} Janvier 2021. En cas d'urgence vous pouvez contacter Monsieur Rémi AURION.

- Vœux : la situation sanitaire oblige le Maire et le Conseil Municipal à annuler la cérémonie au cours de laquelle ils présentent leurs vœux aux administrés.

La séance est levée à 23h

PROCHAINES REUNIONS :

MARDI 12 JANVIER 2021 - MARDI 9 FEVRIER 2021-

MARDI 9 MARS 2021 A 19H30

